

INFORMATIONS

LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES

AOC FOOTBALL
CORNEBARRIEU ARTS MARTIAUX
BADMINTON ASSOCIATION CORNEBARRIEU
BASKET-BALL CORNEBARRIEU
MARSYDANCE
CORNEBARRIEU TENNIS CLUB
COMPAGNIE COMME DES ARTISTES
HIP HOP Ô TIME
VOLLEY CORNEBARRIEU ASSOCIATION

CONTACT

CCAS
2, place du Languedoc
31700 Cornebarrieu

Téléphone
05 62 13 43 93

Site internet
www.cornebarrieu.fr

Courrier électronique
ccas@cornebarrieu.fr

DE 3 À 17 ANS
PASS'
SPORT

SAISON 2018 — 2019

"Dans le cadre de ses missions et afin de faciliter l'accès au sport des plus jeunes, nous avons souhaité mon équipe et moi-même, mettre en place un nouveau dispositif avec l'appui technique du CCAS.

Le Pass'sport s'adresse ainsi aux familles des enfants de 3 à 17 ans (sous conditions de revenus) et a pour objectif de prendre en charge une partie de l'adhésion annuelle à une association sportive de Cornebarrieu. Forte de ses équipements et des moyens mis à disposition, la Commune de Cornebarrieu s'engage ainsi dans un partenariat avec ses associations pour permettre un accès de tous aux loisirs."

— Alain Toppan
Maire de Cornebarrieu
Président du CCAS



LE DISPOSITIF

Le PASS'SPORT de Cornebarrieu permet de favoriser la pratique d'une activité sportive par la prise en charge d'une partie des frais d'adhésion, cotisation annuelle, licence (sous conditions de revenus).



LE PUBLIC

Les enfants/jeunes âgés de 3 à 17 ans, résidant sur la commune de Cornebarrieu et dont la famille a un quotient familial inférieur à 1000 euros.



COMMENT PROCÉDER ?

Remplir le feuillet ci-contre et le retourner au CCAS :

2, PLACE DU LANGUEDOC — 31700 CORNEBARRIEU

Ce dossier de demande peut être téléchargé directement sur le site internet de la mairie et est également disponible dans les accueils mairie, PAJ et aux associations.

Documents à joindre à votre demande de prise en charge

- livret de famille,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- dernière attestation CAF ou en l'absence de prestation CAF fournir les justificatifs de ressources des 3 derniers mois (salaire, chômage, pension alimentaire, indemnités journalières,...).

En réponse à votre demande d'éligibilité pass'sport, le CCAS vous retournera par courrier votre coupon PASS'SPORT tamponné.

Si la demande est accordée, ce coupon devra être présenté lors d'une inscription auprès d'une association sportive partenaire (liste au verso).

[À noter] La somme attribuée par le CCAS sera directement versée à l'association sportive.



COORDONNÉES DES PARENTS / RESPONSABLE LÉGAL

NOM PRÉNOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

ENFANT / JEUNE CONCERNÉ PAR L'ACTIVITÉ

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ASSOCIATION SPORTIVE

DISCIPLINE PRATIQUÉE.....CATÉGORIE.....

COTISATION ANNUELLE + LICENCE

ENFANT / JEUNE CONCERNÉ PAR L'ACTIVITÉ

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ASSOCIATION SPORTIVE

DISCIPLINE PRATIQUÉE.....CATÉGORIE.....

COTISATION ANNUELLE + LICENCE

ENFANT / JEUNE CONCERNÉ PAR L'ACTIVITÉ

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ASSOCIATION SPORTIVE

DISCIPLINE PRATIQUÉE.....CATÉGORIE.....

COTISATION ANNUELLE + LICENCE

COUPON RETOUR

NE PAS REMPLIR CADRE RÉSERVÉ AU CCAS

ENFANT(S) CONCERNÉ(S) PAR LA DEMANDE

QF DE LA FAMILLE

DÉCISION REFUS ACCORD

MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉE

DATE ET SIGNATURE DU MAIRE